

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Juin 2022

Présents : Mmes Sandrine CAZAUD, Candice CHAUSSONNET-PONS, Lauriane GRELLET, Nathalie MAYORAL, Sylviane REGALON et Stéphanie MARIANI ;
Ms Jean-Paul FERRÉ, Walter DIEUDONNÉ, Alain HOARAU, Claude MARTY (arrivé pour les questions diverses), Jean-Pierre PÉLISSIER, Noël ROUAIX, Thierry ROUAN, David SEILHAN et Pierre TOURENQ.

Secrétaire de séance : Aurélie DEJEAN

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du compte rendu de la séance du 11 avril 2022*
- *Délibération pour les nouvelles modalités de publication des actes des collectivités*
- *Délibération pour changement de norme comptable au 1er janvier 2023 (M57)*
- *Décision modificative n°1 (pour annulation taxe aménagement perçue en 2020)*
- *Décision modificative n°2 (travaux de voirie supplémentaire)*
- *Délibération pour adhésion au groupement d'achat d'électricité du SDE09*
- *Questions diverses*

Demande d'ajout à l'ordre du jour : délibérations relatives à l'approbation d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les grosses réparations sur les voies communales dans les communes de l'Agglo + travaux d'éclairage public Chemin de la Caoussade

→ **APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ**

I. Approbation du compte-rendu de la séance du 11 avril 2022

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu.

<i>POUR - 14</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

II. Délibération pour les nouvelles modalités de publication des actes des collectivités

Monsieur le Maire indique qu'une nouvelle loi oblige la publication des actes par voie dématérialisée, à l'exception des collectivités de moins de 3500 habitants, qui peuvent continuer à procéder par affichage.

Monsieur le Maire propose d'utiliser encore quelques mois la double publication : affichage et dématérialisée. Il faudra peut-être aussi que les moyens de l'administration soient au point. Nécessité de l'affichage pour des personnes âgées par exemple, des personnes qui vont au distributeur de pain.

Sylviane RÉGALON diffusera une information sur ce sujet dans le prochain bulletin municipal.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité de procéder à la publication par affichage et sous forme dématérialisée.

<i>POUR - 14</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

III. Délibération pour changement de norme comptable au 1er janvier 2023 (M57)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un changement de norme comptable (M57) est obligatoire pour toutes les collectivités à partir du 1^{er} janvier 2024. Il précise que la nomenclature budgétaire M57 est plus universelle et qu'elle propose des éléments communs aux cadres budgétaires des départements et des régions. Sur les conseils du Percepteur, il est proposé d'adopter cette nouvelle nomenclature de manière anticipée, à savoir au 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

<i>POUR - 14</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

IV. Décision modificative n°1 (pour annulation taxe aménagement perçue en 2020)

Monsieur le Maire rappelle que lors de la construction d'un bâti, nous percevons une taxe d'aménagement. Un permis de construire a été annulé et nous devons rembourser la somme perçue. Il faut donc annuler un titre émis sur un exercice antérieur et procéder à un virement de crédits, dont le détail est le suivant :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
67	673	Annulation de titre sur exercice antérieur	+ 1 300.00
	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 1 300.00

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

<i>POUR - 14</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

V. Décision modificative n°2 (travaux de voirie supplémentaire)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux de voirie supplémentaires ont été réalisés Chemin de la Bidalbado afin de faire la jonction avec la Rue de l'Hoste, pour un montant de 16 676.59 € TTC. Une fois les subventions (DETR et fonds de concours) et le FCTVA déduits, le reste à charge pour la commune s'élève à 4 565.00 €.

Monsieur le Maire propose donc la décision modificative suivante :

Section	Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant
Invest	D	23	238	Avances versées sur commande d'immobilisations	+ 16 700.00
Invest	R	13	13251	Fonds de concours du GFP de rattachement	+ 5 230.00
Invest	R	13	1341	DETR	+ 4 170.00
Invest	R	10	10222	FCTVA	+ 2 735.00
Invest	D	23	2313	Immobilisations en cours	- 4 565.00
Invest	D	041	2151	Travaux de voirie (opérations patrimoniales)	+ 16 700.00
Invest	R	041	238	Avances versées sur commande	+ 16 700.00

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

<i>POUR - 14</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

VI. Délibération pour adhésion au groupement d'achat d'électricité du SDE09

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la SDE09 a la possibilité d'acheter l'électricité à des tarifs plus avantageux via un groupement d'achat. Le syndicat a fait une première proposition qui a été acceptée, les offres définitives sont en attente.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le principe d'adhésion au groupement d'achat d'électricité du SDE09.

<i>POUR - 14</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

VII. Travaux d'éclairage public Chemin de la Caoussade

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public doivent être réalisés Chemin de la Caoussade. Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a délégué sa compétence en la matière. Le montant estimé des travaux a été transmis par le SDE09 à la commune ; il s'élève à 18 600 € et la participation de la commune est estimée à 11 100 € après inscription sur un prochain programme d'éclairage public.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser les travaux d'éclairage public et de payer la contribution énoncée.

<i>POUR - 14</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

VIII. Approbation d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les grosses réparations sur les voies communales dans les communes de l'Agglomération

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la possibilité pour les communes du territoire de faire assumer par la Communauté d'Agglomération du Pays de Foix-Varilhes, la réalisation de travaux de voirie groupés pour le compte des communes membres.

Aussi, Monsieur le Maire propose de conclure une nouvelle convention de mandat pour la réalisation de ces travaux de voirie avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Foix-Varilhes pour la période 2022-2026. Il donne lecture de cette convention et rappelle les règles financières.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de renouveler la convention de mandat avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Foix-Varilhes pour la période 2022-2026.

<i>POUR - 14</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

IX. Questions diverses

- Subventions 2022 notifiées : 33600 € du Conseil départemental pour la construction de la salle multi-activités + 7500 € pour l'achat de la faucheuse débroussaileuse (épareuse) / Etat 7200 € pour la faucheuse débroussaileuse.
- Diminution annoncée des financements de la Région (toiture de l'école notamment).
- Cérémonie en l'honneur de Léa Mayoral, championne de France cadet de Jujitsu, le mercredi 29 juin.
- Réception en l'honneur du Vernajoul Athlétic Club, vainqueur de la coupe d'Ariège, le vendredi 1er juillet. Possibilité d'attribution d'une subvention exceptionnelle en fin d'année.
- Podium : des travaux ont été effectués par la commune de St Jean de Verges.
- Festival de l'association Art'Mate en septembre, organisé par plusieurs artistes de façon bénévole pour cette année. L'idée est d'installer des ateliers un peu partout dans le village. Problème de cheminement à revoir (traversée de la route départementale de la mairie vers la Rue Latière). Les flyers seront imprimés à la mairie (comme les autres associations). Un apéritif-concert est prévu le soir sur la place de la mairie avec la présence de foodtrucks.
- Projet d'installation d'un foodtruck dès la mi-juillet proposant burgers et frites avec des produits locaux uniquement.
- Cérémonie des nouveaux arrivants à organiser fin septembre (dernière cérémonie en 2019). Présentation des associations à prévoir. Au moins une centaine de personnes seraient concernées.
- Programme de la fête du village.
- Versement des subventions aux associations qui ont transmis les documents requis.
- Nathalie MAYORAL rappelle le problème des acacias au lotissement des Châtaigniers. Les racines font des dégâts (murettes...) ; la commission des travaux devrait se réunir pour en discuter car il existe une obligation d'arborer.
- Lauriane GRELLET pour la création du sentier des rapaces : réunion avec le PNR, qui prépare 2 panneaux sur 60x80cm : un à la mairie (espace enherbée devant la bibliothèque) et un sur le sentier (au niveau du grand châtaignier). Il faut acter le tracé du sentier. Proposition d'instaurer une commission afin de restaurer puis baliser les sentiers de la commune.
- Changement de secrétaire du SIVE : Emmanuelle CLANET reprend le secrétariat après le départ en retraite de Mme ESTEL, sur un poste à 2h hebdomadaires (4h auparavant), en mairie de Vernajoul. M. BONNEL, Adjoint au Maire de Baulou, viendra une fois par mois pour faire un point sur le budget.
- Travaux de toiture de l'école : en attente des disponibilités du maçon.
- Effectifs de l'école en hausse pour la rentrée 2022 : 67 contre 60 pour cette année. Aucune dérogation ne sera acceptée pour les enfants habitant à Vernajoul et souhaitant être scolarisé ailleurs.
- Travaux voirie terminés.
- Mise en place du PLUi : visites sur le terrain et discussions autour de la démographie en cours avec la Communauté d'Agglomération. Nécessité de défendre les terrains à bâtir. Création de locatif impérative.
- Publication de l'appel d'offres de la salle multi-activités réalisée.

Séance close à 21h00